

Nombre de <b>Conseillers actuels en exercice :</b>	7	L'an 2020, le 29 août à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :		
Présents :	5	Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Absents :	2	
Procurations :	2	
Votants :	7	<b>Présents :</b> 5 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, <b>lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.</b>
		<b>Absents :</b> 2, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS.
		<b>Procurations :</b> 2, M. Sylvain GRAVAILLAC à M. François LAFON M. Yves SANS à M. Jacques GARCIA.
		<b>Secrétaire(s) de séance élu(s),</b> en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité.

**OBJET : ELECTION DU(DES) SECRETAIRE(S) DE SEANCE**

En application de l'article L.2122-5 du C.G.C.T., il y a lieu en tout début de séance du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un ou plusieurs secrétaire(s) de séance qui sera(ont) en charge de la rédaction du compte rendu (ou procès verbal) de la séance.

Se présente(nt) le(s) candidat(s) suivant(s) :

**M. Jacques GARCIA**

**NOMBRE de VOTANTS : 7**  
**résultat du vote : 7 voix « pour » / 7**

Ainsi fait et délibéré à Lercoul, le 29 août 2020.

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

*Rendu exécutoire par :  
publication  
du relevé de décisions*

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
**François LAFON**

